



Saint Rémi, l'école des possibles

SAINT RÉMI INFO ORIENTATION-ÉDUCATION

n°18 - Mai 2014

Voici qu'arrive petit-à-petit le temps des choix d'orientation pour l'année prochaine. L'ouverture de la saisie des vœux sur internet commence **le 19 mai** et se poursuit au mois de juin (**jusqu'au 16 dernier délai**). Je souhaite cependant anticiper ce moment en vous demandant déjà de compléter la fiche d'orientation ci-jointe et de me la rapporter dès que possible. Cela peut être aussi l'occasion d'une ouverture au dialogue.

Pourquoi anticiper ?

Afin que je puisse répondre à vos questions, je me mets à votre disposition. N'hésitez pas à m'appeler, à me rencontrer ou à me poser des questions par mail (direction-percy@orange.fr).

Quels conseils ?

Sur la fiche jointe, il faut classer vos vœux par ordre de priorité.

Je vous conseille de noter plusieurs établissements (On ne sait jamais. Il faut parer à toute éventualité en cas de refus, notamment dans les sections qui ont un nombre limité de place). Quelques précisions :

| Rang du vœu | Intitulé de la formation | Enseignements d'exploration souhaités pour la 2 ^{nde} GT (de 1 à 3) | Etablissement | Code(s) dérogation | Avis pédagogique du conseil de classe |
|---|---------------------------|--|--|---|---------------------------------------|
| 1 (Ordre de vœux du plus souhaité au moins souhaité) | 2 ^{nde} générale | Vous trouverez ces informations sur le site internet de l'établissement choisi ou sur sa plaquette de présentation | Nom de l'établissement choisi Ville de l'établissement choisi | Uniquement en cas de choix d'un lycée général ou technologique <u>public</u> qui ne serait pas le lycée Guéhenno à Flers (choisir un ou plusieurs codes de dérogations et compléter la demande d'assouplissement de carte scolaire) | Ne rien écrire ici |

Collège Saint Rémi <http://stjoseph-stremi-tinchebray.fr>

Responsable de la publication : Cyrille PERRONNO E-Mail : direction-percy@orange.fr

☎ : 02 33 66 60 76 📠 : 02 33 65 55 73

Pour les élèves qui rentrent en lycée d'enseignement général :

- Le lycée public de rattachement est Guéhenno à Flers. Pour demander Marie Curie à Vire, il faut compléter une demande d'assouplissement de la carte scolaire. L'année dernière, seuls les meilleurs élèves ont été acceptés.
- Pour les établissements Saint Thomas d'Aquin à Flers et Saint Jean Eudes à Vire, pas besoin de demande de dérogation puisqu'il s'agit d'établissements privés.
- Pour les établissements privés, il faut aussi prendre contact avec les chefs d'établissements.
- Merci de me contacter rapidement si votre enfant veut faire une seconde européenne (Date limite d'inscription par internet : lundi 02 juin)

Si votre enfant rentre en apprentissage, merci d'indiquer le centre d'apprentissage choisi.

Ecoutez vos enfants mais n'oubliez pas que c'est vous qui décidez au final. Une orientation ne doit pas se faire en fonction des copains (« Je vais dans tel lycée parce que mon copain y va » n'est pas un argument judicieux).

En tout état de cause, ne vous inquiétez pas. L'orientation est une chose importante mais ce n'est ni grave, ni irrévocable. On peut de plus en plus bifurquer en cours de formation et changer de voie. Quoi qu'il en soit, sachez que nous sommes à vos côtés pour vous aider.

Bien cordialement,

Monsieur Perronno et l'ensemble de l'équipe pédagogique

A rendre au collège :

- Fiche de vœux – tous les élèves de 3^{ème} doivent la rendre (dès que possible)
- Fiche de demande d'assouplissement de la carte scolaire (pour une demande de lycée d'enseignement général hors secteur) à rendre dès que possible.